



JANOUKI Conseil

Société JANOUKI Courtage - 17 avenue Saint-Exupéry 92320 CHATILLON

RCS Nanterre 797 954 773 SASU au capital de 2 000 euros

Représentée par M. GOBALAKICHENIN Siva

Conseiller en Investissement Financier - n° ORIAS : 14000930 - Inscrit à l'ANACOFI-CIF, agréé par l'AMF - n° 497943639

Intermédiaire en Assurances - n° ORIAS : 14000930 - Intermédiaire en Opérations de Banque - n° ORIAS : 14000930

Agent immobilier : Transactions et Gestion - n° 92/A/0647 - Garantie avec maniement de fonds par la SOCAF

Transaction 120 000 euros et Gestion 120 000 euros - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION (DER)

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et la Société JANOUKI Courtage. Résumant toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation, elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou vous êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, dont voici la fiche d'identification :

L'ENTREPRISE

Dénomination sociale : JANOUKI Courtage

Nom commercial : JANOUKI Conseil

Siège social : 17 avenue Saint-Exupéry 92320 CHATILLON

Nos locaux : 34 bis rue de Picpus 75012 PARIS

SIREN : 797 954 773

APE : 7022 Z

Les informations recueillies par notre cabinet JANOUKI Conseil sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur Siva GOBALAKICHENIN, Responsable de traitement. Elles sont conservées pour une durée de 5 à 10 ans selon la nature de notre mission.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

Service administratif de JANOUKI Conseil
contact@janouki.fr

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 14000930, consultable sur le site Internet d'ORIAS : www.orias.fr, pour les trois activités réglementées suivantes :

- 1) **Conseiller en Investissement Financier (CIF)** enregistré sous le numéro : 497943639, auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Adresse postale : 17 place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 2
Site Internet : www.amf-France.org
- 2) **Intermédiaire en Assurance (IAS)** en tant que courtier d'assurance ou de réassurance. Cette activité est placée sous la tutelle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
Adresse postale : 4 place de Budapest 75436 PARIS Cedex 9
Site Internet : www.acpr.banque-France.fr
- 3) **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)** en tant que courtier. Cette activité est placée sous la tutelle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
Adresse postale : 4 place de Budapest 75436 PARIS Cedex 9
Site Internet : www.acpr.banque-France.fr

De plus, votre conseiller exerce une activité supplémentaire :

- 4) **Agent Immobilier** avec la carte professionnelle de Transactions et Gestion immobilière, numéro 92/A/0647 délivrée par la sous-préfecture d'Antony.

Votre conseiller dispose pour ces activités, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, des assurances Responsabilité Civile Professionnelle et des garanties financières respectant les exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces assurances sont souscrites auprès de AIG EUROPE LIMITED, dont la succursale en France est située à :

Tour CB21
16 place de l'Iris
92040 LA DEFENSE Cedex

Ces garanties couvrent les montants suivants pour chacune des activités :

- CIF : 150 000 euros
- IAS : 2 000 000 euros par sinistre et par période de garantie
- IOBSP : 500 000 euros par sinistre et 800 000 euros par période d'assurance

→ Numéros de polices : RD00166082I

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Assurances : AGEAS, AVIVA, MMA, SWISS LIFE, VIE PLUS

Promoteurs immobiliers : Bouygues, Icade, LNC, Nexity, Ogic

La Société JANOUKI Courtage déclare n'avoir aucune participation capitalistique avec ses différents partenaires.

FACTURATION ET RÉMUNÉRATION

La rémunération de nos conseils peut prendre deux formes : commissions et/ou honoraires.

COMMISSIONS :

Les prestations de courtage ne génèrent pas de frais supplémentaire à votre charge. Les différents établissements (compagnies d'assurances, banques, promoteurs, etc.) avec lesquels vous choisissez de réaliser un investissement par notre intermédiaire nous rétrocèdent une partie de leur rémunération (pourcentage des frais d'entrée et/ou pourcentage de frais de gestion).

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sur les commissions sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

HONORAIRES :

Ils concernent les audits patrimoniaux et/ou financiers, le conseil en stratégie patrimoniale, les contrats de suivi annuel, etc.

Ces prestations sont préalablement déterminées dans une lettre de mission qui fera apparaître distinctement les honoraires pour la partie Conseil et/ou Audit et les commissions pour la souscription d'un nouvel investissement. La lettre de mission sera soumise à l'accord du client.

Dans certains cas, il peut y avoir une exemption de paiement d'honoraires du fait des commissions perçues.

Nos prestations de conseil et d'accompagnement quant à la mise en place des stratégies patrimoniales sont facturées de la manière suivante :

- Patrimoine confié à JANOUKI Conseil inférieur à 100 000 € : 3 000 € d'honoraires
- Patrimoine confié à JANOUKI Conseil supérieur à 100 000 € : 3 % du patrimoine géré, ce pourcentage peut varier en fonction de la complexité du dossier et des opérations à réaliser.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, nous nous engageons à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Modalités de règlement :

Après validation de la lettre de mission et acceptation de la note d'honoraires, le paiement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- 50 % de provisions à l'acceptation de la lettre de mission ;
- le solde, lors du rendez-vous de synthèse de la mission.

Certaines opérations nécessitent de réaliser au préalable un audit patrimonial, cette prestation est évaluée forfaitairement à :

- 1 500 € TTC (mille cinq cents euros Toutes Taxes Comprises) pour les personnes physiques
- 3 000 € TTC (trois mille euros Toutes Taxes Comprises) pour les entreprises.

Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de la complexité de la mission.

MODES DE COMMUNICATION

Voici les différents moyens de contacter votre conseiller, monsieur Siva GOBALAKICHENIN.

Par courrier électronique :

sgobalakichenin@gmail.com

Par téléphone :

06 13 26 39 99

Par voie postale ou sur rendez-vous :

34 bis rue de Picpus 75012 PARIS

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF numéro 2012-07 du 13/07/12 MAJ 24/04/13 et 20/11/13 et 17/10/14)

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la date de réception de la réclamation, pour en accuser la réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter :

- L'entreprise :

JANOUKI Courtage
17 avenue Saint-Exupéry
92320 CHATILLON
Tél : 08 11 48 17 11
Fax : 08 97 50 41 49
Courriel : contact@janouki.fr

- Le médiateur de l'entreprise :

Siva GOBALAKICHENIN
17 avenue Saint-Exupéry
92320 CHATILLON
06 13 26 37 99
sgobalakichenin@janouki.fr

- Le médiateur de l'ANACOFI :

Médiateur de l'ANACOFI
92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

- Le médiateur de l'AMF :

Madame Marielle COHEN-BRANCHE
Médiateur de l'AMF
Autorité des Marchés Financiers (AMF)
17 place de la Bourse
75082 PARIS Cedex 2

Document établi en deux exemplaires.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de la présente notice d'information, conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF.

À le

Le(s) client(s)